

Conseil Municipal du 02 juillet 2024

Extrait du registre des délibérations

D 2-6/2024

Cession du 99, rue
Sainte-Hélène

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP (à partir de 19h12), Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT (jusqu'à 21h01), Mme ATTINAULT.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN

Mme YAP ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (jusqu'à 19h12)

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M LOGIER

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

M. RENOUF ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 21h01)

Excusé sans pouvoir :

M. PARSY

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

Le Conseil Municipal a délibéré lors de sa séance du 04 juillet 2023 afin de permettre la désaffectation et le déclassement du bien communal, sis 99, rue Sainte-Hélène en vue de sa cession.

Il a également délibéré le 17 octobre 2023 sur le principe de la cession de l'immeuble par la Ville.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur les caractéristiques essentielles de la vente de ce bien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Vu les délibérations D 7-2/2023 du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2023 prononçant le déclassement et la désaffectation du domaine public communal des immeubles sis 9, cité Duhem et 99, rue Sainte-Hélène,

Considérant que l'avis des Domaines a été demandé et que la valeur de la parcelle est estimée à 246 000 € avec marge de -10 % ;

Considérant que la Ville de Saint André a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires et souhaite ainsi céder ce bien communal

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession du bien communal, sis 99, rue Sainte-Hélène, à Monsieur BLANC et Madame DEBAILLEUL, conformément à leur demande en ce sens, pour un montant de 232 000 € ;
- **DIT QUE** les frais d'actes seront pris en charge par les acquéreurs ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes authentiques et tout autre document relatif à la présente vente ;
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ